



## Règlement de L'AYNAC RACE course à pied d'obstacles.

### Article 1 : Le déroulement de l'épreuve

L'AYNAC RACE est une course à pied, à allure libre, comprenant des obstacles du type « Parcours du combattant » sur un parcours de 9 km. Au programme bonne humeur, défis personnels, dépassement de soi, de la boue, la possibilité de tester ses limites, physiques et mentales, et de mettre à l'épreuve son esprit d'équipe.

Il est indispensable d'avoir pleinement conscience de la spécificité de l'épreuve.

Tout participant à L'AYNAC RACE doit savoir que des risques et dangers, dus à la nature de l'épreuve, mais aussi aux erreurs et comportements humains, prévisibles ou non, sont inhérents à la participation de la course. Quel que soit le niveau de vigilance, de soin et d'attention apporté par l'organisation à la sécurité de la course, ou démontré par le coureur lui-même, il n'est pas possible d'éviter tous les risques. En conséquence, la participation implique l'acceptation des risques de blessure et de dommage aux biens.

Pour participer, une bonne condition physique et un entraînement sont vivement recommandés. Tout participant doit être en capacité de fournir des efforts physiques, de courir, nager, grimper, ramper, franchir des obstacles, y compris en hauteur (cependant, s'il ne veut pas relever tous les défis ou franchir certains obstacles, il pourra les contourner). Chaque participant doit lire attentivement ce règlement et le respecter scrupuleusement.

### Article 2 : Date et lieu

L'AYNAC RACE 2019 se déroulera le **samedi 8 juin 2019, dans la commune d'Aynac et dans le parc du Château**. Départ et arrivée au **Château d'Aynac (46120)**.

L'arrivée sur site est conseillée environ 2 heures avant le départ, afin de procéder aux formalités.

Course enfants : départ 11h00

Course adultes : départ 15h00

### Article 3 : Règlement

Le règlement définit les règles de fonctionnement de la manifestation. Il pourra être modifié à tout moment par l'organisation.

**L'inscription d'un participant à L'AYNAC RACE 2019 atteste qu'il a pris connaissance du règlement et qu'il l'accepte sans aucune restriction.**

L'organisation se réserve le droit de disqualifier tout participant :

- ne respectant pas les consignes d'un organisateur,
- risquant de mettre en danger sa personne ou celle d'autrui (anti-sportivité, consommation d'alcool, stupéfiants...).

Aucune réclamation ne sera possible.



#### **Article 4: Conditions d'inscription**

Pour valider son inscription, chaque participant(e) doit:

- **Être âgé(e) de 16 ans** au jour de la course.
- **S'il(elle) est mineur(e)**, fournir obligatoirement une **autorisation parentale** et s'inscrire **obligatoirement avec une personne majeure** responsable.
- Présenter une pièce d'identité avec photo le jour de la course
- S'être acquitté des frais d'inscription.

#### **Article 5 : Catégories et équipes**

##### **2 Catégories disponibles ADULTES et ENFANTS**

La VIKING RACE (adultes de plus de 16 ans) se dispute par équipe (minimum 2 personnes).

La Viking Race JUNIORS se dispute en équipe de minimum 2 à partir de 8 ans.

#### **Article 6 : Inscriptions**

Date limite des inscriptions par internet : **6 juin 2019, à 20H00** ou dès lors que le nombre maximum de participants sera atteint.

Possibilité de s'inscrire sur place le **samedi 08 juin 2019 de 9H00 à 13H00** sous réserves de places disponibles à un tarif de 30 euros par personne.

Aucun règlement par carte bancaire ne sera possible sur place.

#### **Article 7 : Procédure d'Inscription**

Les inscriptions se font uniquement par Internet sur le site de l'événement [www.laynacrace.fr](http://www.laynacrace.fr)

Le paiement se fait uniquement par carte bancaire (paiement sécurisé par paypal).

Tout engagement est ferme et définitif.

**Aucun remboursement pour quelque motif que ce soit ne sera effectué sauf en cas d'annulation de l'épreuve pour force majeure.**

#### **Article 8: Tarifs**

**L'AYNAC RACE ADULTE** parcours de 9 km : **20 euros inscription avant le 8 mai 2019, 25 euros du 9 mai au 6 juin, 30 euros le jour de la course.**

**L'AYNAC RACE ENFANT** parcours de 3 km : **10 euros**

Tarif comprenant le parcours, le ravitaillement et un cadeau de Viking...

Les inscriptions sur place ne seront possibles que si le nombre maximum de participants n'aura pas été atteint.

#### **Article 9 : Annulation**

En cas de force majeure, d'événements climatiques, de catastrophes naturelles ou de toutes circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Toute annulation intervenant avant le 06/06/2018 donnera lieu au remboursement intégral des frais d'inscriptions déduction faite des frais d'inscriptions en ligne,

En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie aucun remboursement ne sera possible.

En cas de pluie (sans orage) la course sera maintenue (avec encore plus de boue et de glissade au programme.)



## **Article 10 : Assurances et Responsabilités**

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.

L'association JUSTIMO décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, perte ou détérioration) de tout objet, matériel ou autre quel qu'il soit. Les participants doivent porter une tenue qui ne craint pas d'être déchirée ou souillée.

Il incombe à chaque participant de souscrire une assurance individuelle responsabilité civile contre les risques qui ne sont pas de la responsabilité des organisateurs (entorses, fractures, plaies...).

L'organisation recommande vivement aux participants de souscrire auprès de leur assureur une garantie individuelle accident. En cas d'accident, celle-ci permet la prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation, du préjudice financier en cas d'arrêt de travail.

**Un avis médical est fortement conseillé** pour participer à la course.

Chaque participant s'engage sur le parcours en toute connaissance de cause. Il dégage par avance les organisateurs de toutes responsabilités pénale ou civile en cas d'accident corporel (mineur, grave ou décès) ou matériel qui pourrait survenir.

## **Article 11 : Déroulement de l'épreuve**

### **-Numéro d'équipe :**

Chaque équipe à un numéro attribué. L'organisation doit pouvoir voir votre numéro d'équipe sur vos bras, poitrine, dos.

### **-Echauffement :**

Compte tenu du fait que cette course est physiquement exigeante, L'organisation recommande fortement à chaque participant de réaliser un échauffement individuel dans les 30 minutes précédant le début de la course.

### **-Ravitaillement :**

Un point de ravitaillement sera mis en place à mi-parcours ainsi qu'une collation à l'arrivée.

### **-Signalisation :**

L'ensemble du parcours sera balisé et matérialisé. Des bénévoles seront également présents pour signaler le parcours.



### **Article 12 : Chronométrage**

Le temps sera communiqué à l'arrivée à titre informatif sur écran.

### **Article 13 : Résultats et récompenses**

Le mot d'ordre de L'AYNAC RACE est avant tout de s'amuser, passer un bon moment entre amis. L'objectif est de terminer avec l'équipe complète.

Un classement général et par catégorie sera établi à titre informatif.

Seront récompensés :

Les déguisements les plus originaux.

L'organisation pourra décider d'attribuer d'autres récompenses.

### **Article 14 : Sécurité**

Chaque coureur veille à la sécurité de son équipe, se doit de signaler un coureur en difficulté au jalonneur le plus proche.

Un poste de secours sera présent sur le site.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité les véhicules de secours.

Des bénévoles de l'association seront présents sur chaque obstacle majeur. Ils réguleront le flux des participants et signaleront tout danger éventuel.

Les jalonneurs positionnés sur le parcours signaleront à l'organisation tout participant paraissant inapte à poursuivre la course.

Pour sa sécurité et celle des autres coureurs, sera refusé le départ du coureur présentant des signes manifestes d'imprégnation alcoolique ou semblant être sous l'effet de substances susceptibles d'altérer ses capacités.

En cas de mauvaises conditions météorologiques (très fortes pluies, risques d'orages puissants...) et/ou pour toutes autres raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de décaler le départ, de modifier, notamment d'écourter, à tout moment le parcours et/ou de fermer un ou plusieurs obstacles au franchissement.

### **Article 15 : Tenue vestimentaire**

Les candidats doivent porter une tenue qui ne craint pas d'être déchirée ni salie.

Il est conseillé de porter des gants type gants de vélos pour se protéger les mains.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dégradation des effets personnels (tenue, montre, cardio,...) lors de la course.

Aucun vestiaire n'est à disposition, Nous conseillons vivement de ne pas laisser vos objets de valeurs dans le parc du château mais dans vos voitures.

Le port d'objets (tels que sacs, téléphones, appareils photos, caméras, bijoux, piercings, montres, lunettes etc.) est fortement déconseillé.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de bris, perte et même de blessure causée par le port de tels biens.

Les chaussures à pointes sont interdites sur le circuit.

**Les déguisements sont vivement conseillés.**

### **Article 16 : Annexes à la course**

Il sera possible de se ravitailler sur place (snack, buvette).

Un parking sera à disposition des participants. Il est formellement interdit de se stationner en dehors des espaces matérialisés.



### **Article 17 : Respect de l'environnement**

Il est interdit d'évoluer en dehors du balisage.  
Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et à ne pas jeter des bouteilles ou détritiques dans le parc du château et dans la commune.

### **Article 18 : Droit à l'image**

Le participant autorise expressément les organisateurs de L'AYNAC RACE, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à L'AYNAC RACE, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée».

### **Article 19 : CNIL**

Conformément à la loi «Informatique et Liberté» du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et numéro d'équipe.

### **Article 20 : Renseignements**

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez envoyer un email à [info@aynacrace.fr](mailto:info@aynacrace.fr) ou nous joindre par téléphone au 06.18.94.15.37 (Timo Battut, président de l'association).

